



# Fédération Equestre Romande

(AEN, ASCJ, AVSH, FFSE, FGE, SCV)

## Cahier des charges - Finales romandes FER

Du 30 mars 2011

Les finales romandes constituent pour la FER une manifestation de grande importance et sont l'occasion pour celle-ci de se faire mieux connaître. Dans cette optique, le présent cahier des charges définit le cadre des Championnats Romands pour toutes les disciplines et les tâches incombant à l'organisateur.

### 1. Champ d'application

Ce document définit le cadre et les obligations liées à l'organisation des Finales des Championnats Romands de chaque discipline afin de leur assurer un retentissement certain

### 2. Epreuves

- 2.1 Les épreuves des finales se déroulent selon les règlements FER en vigueur pour les différentes disciplines et catégories. Toutes les finales de saut d'obstacle R-N-J/Y-Poneys ont lieu le même week-end, en principe au début du mois d'octobre.
- 2.2 L'organisateur veillera à ne pas surcharger le programme de la manifestation et à prévoir suffisamment de temps pour l'attribution des médailles et des prix.
- 2.3 Avant de soumettre les propositions à la FSSE, l'organisateur les soumettra au délégué technique FER de la discipline.
- 2.4 L'organisateur établira le programme de la manifestation d'entente avec le délégué technique FER.

### 3. Infrastructure

- 3.1 Les finales romandes se déroulent en principe à l'extérieur sur un terrain en rapport avec les épreuves. En tous les cas le délégué technique FER doit donner son accord. (Selon les disciplines des exceptions peuvent être accordées).
- 3.2 Le secrétariat du concours doit être capable d'éditer rapidement les listes de départs, les classements intermédiaires et finaux et de les mettre à disposition de la presse et du public.
- 3.3 Parking: en plus du parking pour les vans, l'organisateur doit prévoir suffisamment de places pour les invités et sponsors.
- 3.4 L'organisateur doit prévoir des écuries confortables si la manifestation se déroule sur plus d'un jour.
- 3.5 Une cantine correspondant à la manifestation sera exploitée. L'organisateur veillera à ce que les invités et le public puissent se ravitailler rapidement et de manière satisfaisante à des conditions normales.

### 4. Prix et médailles

- 4.1 L'organisateur s'engage à distribuer tous les prix, plaques et flots selon les règlements FER.
- 4.2 Les médailles et les écharpes sont en général fournies par la FER.

Co-sponsors:



- 4.3 Si l'organisateur prévoit de remettre des couvertures, celles-ci porteront la mention « Championnat Romand » ainsi que le logo de la FER si le sponsor ne fournit pas de logo.
- 4.4 Pour la remise des médailles, l'organisateur doit prévoir un podium pour les 3 médaillés.
- 4.5 Un protocole pour la remise des prix et médailles sera établi avant la manifestation et discuté avec le délégué technique et/ou des représentants du comité de la FER. Dans tous les cas un représentant du comité de la FER participera à la remise des médailles.

## 5. Invitation

L'organisateur doit prévoir un apéritif officiel. Seront invités les sponsors de la FER, les sponsors et donateurs de la finale, le président de la FSSE, les présidents des associations cantonales, ainsi que le délégué du comité de la FER et le délégué technique de la discipline.

## 6. Presse

- 6.1 L'organisateur désignera un responsable des contacts avec la presse. Celui-ci se chargera des contacts avec les journalistes avant et pendant le concours.
- 6.2 Les journaux locaux, les principaux journaux romands, les journaux spécialisés (Cavalier Romand, Pferdewoche, etc.) doivent être informés suffisamment tôt sur le concours et son importance.
- 6.3 L'organisateur préparera un dossier de presse. Le chargé de presse de la FER le soutiendra dans la mesure du possible.
- 6.4 Les classements intermédiaires, les listes de départs et les classements définitifs devront être disponibles rapidement après la fin des épreuves.
- 6.5 L'organisateur transmettra aux rédactions concernées les résultats des épreuves.
- 6.6 Le site de la FER peut servir de support à l'information des journalistes avant et après le concours. Pour ce faire, l'organisateur prendra contact avec le responsable du site de la FER pour discuter des modalités.
- 6.7 Un photographe sera chargé de mettre à disposition de la presse quelques clichés des champions.

## 7. Divers

- 7.1 Le délégué technique FER est chargé de conseiller l'organisateur avant et pendant la manifestation. Il s'assurera que les points traités dans ce cahier des charges sont respectés
- 7.2 Le délégué technique discutera avec le comité de la FER toutes dérogations à ce règlement avant d'accepter toutes exceptions.
- 7.3 En attribuant le Championnat Romand, la FER remettra à l'organisateur ce cahier des charges, lequel s'engage à appliquer toutes les dispositions du présent cahier des charges.
- 7.4 Toutes modifications ultérieures ou questions seront traités par le comité de la FER dans les plus brefs délais.

## 8. Approbation du présent cahier de charges

Ce cahier de charges a été approuvé par le comité de la FER le 12 avril 2011

Co-sponsors:

